

Compte-rendu du Conseil Municipal du 01/03/2023

Présents : Christiane MAUGAIN – Maire

Philippe VINCENT, Christine BERNARD, J-Claude BAYARD, Marie-Noëlle PECCLET et Alain PAIN – Adjoint
Dominique BAUD, Catherine CHENEVAL-PALLUD, Chantal TISSOT-MOSSU, Marie FRAY, François DELATOUR,
Sandra POULAIN, Hervé GRILLON, Jean-Luc BLACHON, Stéphanie DEPROST, Florence GIRAULT– Conseillers
Municipaux

Michel LOETSCHER – Directeur Général des Services – et Julien TABEL – son futur successeur

Absents : excusée : Pascale GUINOT => aucun pouvoir de donné) tous deux Conseillers Municipaux
non excusé : Jérémy MICHEL)

-- x --

Après le mot d'accueil, Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. Julien TABEL (actuel DGS de St Amour et futur successeur de Michel LOETSCHER) qui rejoindra Perrigny à compter du 1^{er} avril prochain. Lequel se présente ensuite succinctement à tous.

Puis elle rappelle l'ordre du jour de cette réunion de Conseil Municipal :

1) Choix d'un prestataire pour l'entretien des espaces verts :

Comme notre Commune en a pris l'habitude, a récemment été lancée une consultation d'entreprises susceptibles d'effectuer, pour son compte, en 2023, un certain nombre de travaux d'entretien d'espaces verts (tontes en certains endroits + taille d'arbres et arbustes en divers points de notre territoire).

Après dépouillement des offres reçues, celles-ci se synthétisent de la façon suivante :

- Société Accro-Jardins : 9 860,20 € HT
- Société V2G : 9 980,00 € HT
- Société Decurey : 15 500,00 € HT

Compte-tenu de ces résultats, comme du fait qu'en 2022 la Société Accro-Jardins (qui connaît désormais bien les lieux et ce qu'on attend d'elle) nous a donné entière satisfaction, il est proposé de lui confier à nouveau ces prestations pour 2023.

⇒ **Sur ces bases, accord est donné à l'unanimité des présents/représentés.**

2) Choix d'un prestataire pour les travaux de reprise de concessions funéraires échues :

Pour une bonne gestion du Cimetière, la Commune se doit de surveiller les échéances des concessions funéraires, et (en cas de non renouvellement ou d'abandon manifeste) de faire procéder au « relevage » des tombes/des restes de corps, qui doivent ensuite être reconditionnés en « reliquaires » puis déposés dans l'ossuaire communal.

Pour mener à bien cette mission, il lui faut donc s'entourer d'un prestataire capable de procéder « dans les règles de l'art » au relevage des anciennes tombes (lesquelles sont à ce jour estimées au nombre de 7 pour 2023 et 4 pour 2024)

Après consultation d'entreprises spécialisées, la Commune dispose aujourd'hui pour ce faire des 3 offres suivantes :

- ROC' ECLERC : 490 € HT/tombe + 241,67 € HT/ré-inhumation + 1658,33 € HT si nouvel ossuaire
- GALETTI : 575 € HT/tombe + 308,33 € HT/ré-inhumation
- MARBRERIE BLETTERANOISE : 860,48 € HT/U pour relevage tombe & ré-inhumation (offre hors délai)

Compte-tenu de ces résultats, il est proposé de retenir l'offre de la société ROC'ECLERC qui est manifestement la mieux disante (à la fois moins disante et plus complète).

Enfin, considérant le fait que l'ossuaire actuel s'avère de capacité limitée, et donc inadapté aux futurs reliquaires, la société ROC'ECLERC qui s'était rendue sur place pour établir son offre, a proposé d'installer un nouvel ossuaire pour la somme de 1 658, 33 € HT .

=> Sur ces bases, accord est donné à l'unanimité des présents/représentés à la fois sur le choix du prestataire et sur l'option d'installation d'un nouvel ossuaire.

3) Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » :

Alain PAIN (Adjoint à l'Environnement, aux Réseaux, et aux Économies d'Énergie) rappelle à tous le projet de rénovation du parc d'éclairage public entrepris par la Commune depuis de nombreuses années.

Projet poursuivant un double objectif : - les économies d'énergie (– 56 % au fil des ans sur l'ensemble du parc)
- les performances environnementales (on n'éclaire déjà plus le ciel)

Restent encore un certain nombre de points lumineux à rénover (sous Pont SNCF vers giratoire, route de Champagnole, rue de La Lième, rue de Villard, rue du Stade + 2 au Parc), soit au total 84 points pour 2023, consommant actuellement 10700 W/h, et après rénovation 4136 W/h ; d'où 61,5% d'économies encore possibles à leur sujet !

Estimation de ces travaux : 24 072 € TTC, sur lesquels il serait possible d'obtenir 50 % de subvention au titre du « Fonds Vert » et après récupération de la TVA, le reste à charge serait de 10 107 € pour la Commune

=> Sur ces bases, accord est donnée à l'unanimité des présents/représentés

A noter qu'il nous est impossible de solliciter une demande similaire pour nos bâtiments communaux, l'étude SIDEC n'étant pas encore aboutie ... ce sera donc à faire dès fin 2023, pour 2024 et 2025.

4) Achat de cartes « Avantages Jeunes » :

Pour la 19^{ème} année consécutive, il est proposé que la Commune fasse bénéficier ses jeunes (entre 6 et 25 ans, et donc nés entre le 1/01/1998 et le 31/12/2017) de Cartes Avantages Jeunes gratuites.

180 exemplaires seront donc précommandés au prix de 9 €/U (à ne distribuer qu'en septembre prochain). Le coût global étant imputé au Budget 2023.

=> Sur ces bases, accord est donnée à l'unanimité des présents/représentés

5) Questions diverses :

- Boîtes à livres : les 2 simulations précédemment discutées ont été simulées via montages-photo, mais, à l'issue de la Commission du 24/02 au soir, des doutes subsistent encore quant à la solution la plus harmonieuse avec la Salle du Chanois (prochain lieu d'implantation). Nos bénévoles bricoleurs réaliseront donc les 2 modèles afin de faciliter ce choix in situ ... étant précisé que le modèle qui ne serait pas retenu à cet endroit servira ensuite ailleurs. En parallèle, Marie-Hélène BOURRIOT sera sollicitée pour commencer à réfléchir à la déco.
- Rappel, par Christine BERNARD (Adjointe aux Fêtes et Cérémonies) des Jeux Inter-Villages qui se dérouleront cette année, le 10 juin à Perrigny (jeux l'après-midi et repas le soir). Pour réfléchir à leur préparation, les Associations locales seront conviées à une réunion le 15 mars. Après quoi, les autres Communes seront également associées. Essayons dès maintenant de mobiliser le maximum de participants.
- Annonce par Ph. VINCENT qu'après expression de toutes les Communes adhérentes à ECLA, seules 6 d'entre elles (représentant 15 % de la population totale) ont délibéré contre. Dès lors, la minorité de blocage n'est pas effective, et le transfert de compétence « Planification et PLUi » est officiellement entré en vigueur le 18 février dernier. Dès lors, les réunions préparatoires au PLUi vont bientôt commencer ... d'où un questionnaire à préalablement remplir (Merci aux Conseillers de bien vouloir y contribuer)

- Le même Adjoint (en charge de la coordination des Services Techniques) informe les présents que les employés communaux ont entrepris le démontage du sol souple endommagé sous les jeux du Parc, et que son remplacement par un lit de gravier roulé va se poursuivre pour quelques jours encore.
- Alain PAIN signale que le local « haut de quai » de la Petite Gare (inoccupé depuis les travaux de rénovation) sera prochainement loué à l'Association Lédonienne de Véhicules d'Époque.
- Info est également donnée par ce même Adjoint (en charge des Réseaux) que l'importante fuite d'eau, recherchée depuis un certain temps sur la Commune, a enfin été détectée et réparée par SUEZ,
- Marie FRAY salue que Perrigny ait une nouvelle fois, été citée comme « Commune où il fait bon vivre »
- Questions de Florence GIRAULT sur :
 - le fonctionnement ou non du distributeur à pain ? et sur les contacts en cours avec l'ex boulanger
 - d'éventuels compléments de signalisation à apporter devant l'ALSH ? dans le but de renforcer l'interdiction de stationner hors places matérialisées et mieux protéger le cheminement des piétons
 - les pouvoirs de police à mobiliser pour dissuader les automobilistes de n'en faire « qu'à leur tête » ?
- Enfin Catherine CHENEVAL-PALLUD signale :
 - qu'un film (« Essaimons nous ») va prochainement être diffusé, où les Jardiniers de Montain (ayant créé La Semencerie) seront évoqués
 - avoir récemment assisté à une projection-débat à la Bio-Coop à propos de la Centrale Photovoltaïque de Picarreau.
- Pour terminer, Mme le Maire :
 - relate/explique les récents refus exprimés face aux (trop) nombreuses demandes d'inscription à nos écoles ... surtout si celles-ci s'accompagnaient d'inscriptions au restaurant scolaire (où la fréquentation est déjà trop forte vis-à-vis de nos locaux, personnels, etc)
 - annonce qu'une nouvelle candidate à la Direction de l'Accueil de Loisirs sera reçue en entretien ce vendredi 3/03 au matin.
- Agenda prévisionnel :

le 9/03 au soir, Commission Environnement

le 15/03 au soir, réunion préparatoire aux Jeux Inter-Villages

le 19/03 à 9h15, Cérémonie Patriotique au Monument aux Morts

le 05/04 à 20h00, prochain Conseil Municipal (cf vote Budget)

le 07/04 à 20h00, nouvelle réunion préparatoire aux jeux inter-villages

le 03/05 à 20h30, Conseil Municipal

le 5/05 à 15h06, passage de « La Flamme de l'Arc de Triomphe » au Monument

le 8/05 matin, Cérémonie Patriotique au Monument aux Morts

les 13 et 14 mai, 30^{ème} anniversaire Jumelage avec Bohlsbach

le 07/06 à 20H30, Conseil Municipal

Le 10/06 après-midi et soir, Jeux Inter-Villages à Perrigny

le 24/06 après-midi et soir, Fête de la St Jean

le 05/07 à 20h30, dernier Conseil Municipal avant les vacances.

Le Maire,

Christiane MAUGAIN

